



## **Dévoilement du programme VISEZ VERT (BOMA Québec)** Gestion environnementale, le secteur de l'immobilier prend les devants

M. Jean-Pierre Marion, président de l'Association des propriétaires et administrateurs d'immeubles du Québec (BOMA Québec), a dévoilé les détails du programme VISEZ VERT. Cette initiative originale de l'industrie de l'immobilier répond aux préoccupations environnementales de plus en plus grandes démontrées par les locataires.

Plus de 200 membres de l'industrie s'étaient réunis pour assister à ce lancement auquel participaient également le ministre de l'Environnement du Québec, M. Thomas Mulcair et M. Alan DeSousa, responsable du développement durable au comité exécutif de la ville de Montréal.

Le programme VISEZ VERT sera offert à tous les propriétaires et gestionnaires d'édifices ou de parcs immobiliers commerciaux et institutionnels. L'objectif premier de cette initiative autogérée et volontaire est de reconnaître les efforts des propriétaires et des gestionnaires d'immeubles à protéger l'environnement. Les critères d'évaluation du programme couvrent cinq secteurs de la gestion immobilière : les ressources (énergie et eau potable), les déchets de construction et le recyclage, les matériaux de construction, l'environnement intérieur et la sensibilisation des locataires à cette gestion verte.

*« Alors que les enjeux environnementaux sont de plus en plus préoccupants pour la population, la performance écologique d'un immeuble sera bientôt un critère de sélection important pour les locataires d'espaces commerciaux et institutionnels. La certification VISEZ VERT deviendra bientôt un outil de marketing incontournable pour tout gestionnaire immobilier sérieux »* a déclaré M. Jean-Pierre Marion.

Par ailleurs, le programme ne se contente pas d'évaluer un immeuble. Il accompagne le gestionnaire dans un processus d'amélioration continue en lui indiquant les meilleures pratiques pour chaque critère d'évaluation et lui fournit plusieurs sources de référence pour obtenir de l'information sur chacun des critères examinés.

Après un processus de vérification effectué par un agent de certification indépendant, la certification pourra être attribuée à un immeuble. Elle sera valide pour une période de 3 ans au terme de laquelle une nouvelle demande devra être présentée. *« Ce programme était attendu avec impatience par les membres de l'industrie. C'est pourquoi nous croyons réaliste d'envisager octroyer une quarantaine de certifications au cours de la première année d'implantation du programme »*, affirme avec enthousiasme le président M. Jean-Pierre Marion.

Les formulaires d'inscription et tous les détails pertinents au programme seront disponibles sous peu sur le site de BOMA Québec au [www.boma-quebec.org](http://www.boma-quebec.org)

Des sessions d'information sur le programme se tiendront à Montréal le 15 février et à Québec le 17 février.